

Solidarité avec le Pakistan - Subvention exceptionnelle à l'UNICEF

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le 9 octobre, un séisme majeur, d'une magnitude de 7,6 sur l'échelle de Richter, a frappé la région frontalière située entre le Pakistan et l'Inde. Le nombre définitif de victimes n'est pas connu à ce jour, mais on sait déjà qu'il est de plus de 35 000 morts, dont un nombre très élevé d'enfants tués dans les décombres de leur école.

A l'heure actuelle, plus de 2,5 millions de personnes sont sans abri au Pakistan. La situation est particulièrement critique pour les habitants des nombreux villages isolés, dans des régions montagneuses très difficiles d'accès. Les pluies diluviennes qui se sont abattues sur la région ainsi que l'approche de l'hiver aggravent encore le quotidien des survivants dans un pays où plus d'un tiers des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté.

La Ville de Besançon souhaite soutenir ces populations, et plus particulièrement les enfants, en attribuant à l'UNICEF une subvention exceptionnelle de 3 000 €. Le choix s'est porté sur cette association en raison de son action pour permettre aux enfants de retrouver une vie normale, et notamment d'être de nouveau scolarisés le plus rapidement possible.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée au chapitre 65.04/6574 CS 400 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits de 2 100 € en provenance du chapitre 65.020/6574 CS 48020 et un complément de crédits de 900 € en provenance du chapitre 022.01/022.20200 «dépenses imprévues».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.